



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 110889

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité de favoriser l'embauche et de mieux récompenser le travail. Elle préconise de rendre les mécanismes d'intéressement (qui sont exonérés de charges sociales) plus attractifs pour les PME. À cet effet, elle propose d'ouvrir la possibilité, pour les PME entre 50 et 250 salariés, de choisir librement entre la mise en place d'un système d'intéressement ou le dispositif légal de participation. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110889

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12088